

Le Truck de l'aventure du vivant s'arrête à Chartres, Emmenez vos élèves au cœur des métiers du vivant !



Pour faire connaître les métiers du vivant et la diversité de l'offre de formation de l'enseignement agricole, « l'aventure du vivant » sillonne le territoire.

Le Truck #Laventureduvivant fait étape à Chartres au complexe sportif Madeleine les 21,22 et 23 février 2022.

Le camion accueillera

- les scolaires

- le lundi 21 et le mardi 22 février 2022 – de 8h30 à 16h30

- le mercredi 23 février 2022 - de 8h30 à 12h30

- le grand public

- le lundi 21 et le mardi 22 février 2022 - de 16h30 à 18h30

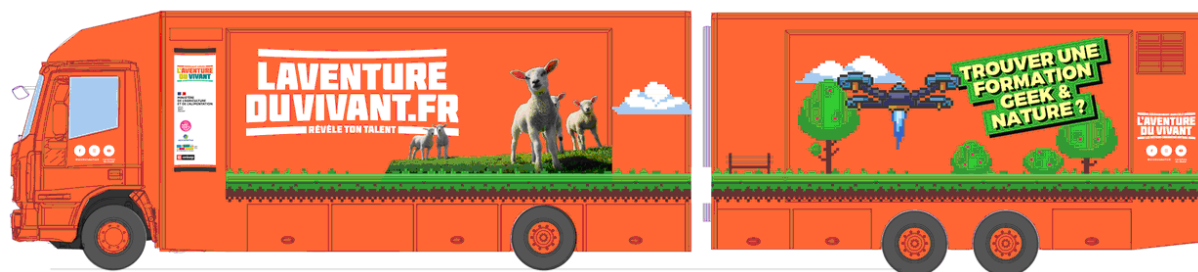
- le mercredi 23 février 2022 – de 13h30 à 17h

Ce camion long de 18m propose 2 espaces distincts d'une capacité de 20 personnes chacun.

Il embarque à bord un simulateur de conduite d'engin agricole, des tablettes connectées, des lunettes de réalité virtuelle, des écrans tactiles interactifs.

Une équipe d'animation prend en charge les groupes et le public afin de présenter les métiers et les formations de l'enseignement agricole et accompagner dans la découverte des outils numériques mis à leur disposition.

Des jeunes et des enseignants des établissements agricoles répondront également aux questions.



Les animations proposées :

- Diffusion de vidéos de témoignages,
- Diffusion de films en 3D, jeux numériques
- Espace interactif de découverte des métiers/formations

Pour en savoir plus sur le truck de l'aventure du vivant

<https://agriculture.gouv.fr/laventure-du-vivant-le-tour-le-camion-des-formations-aux-metiers-du-vivant-bientot-chez-vous>

et sur les formations de l'enseignement agricole en région

<http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Connaitre-les-formations-de->



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Pour réserver un créneau dans le Truck de l'aventure du vivant
Odile Willemetz - DRAAF Centre-Val de Loire - 02.38.77.40.32 -

odile.willemetz@agriculture.gouv.fr